

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 01469

Numéro SIREN : 355 801 929

Nom ou dénomination : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2024 sous le numéro de dépôt 1704

CERTIFIE CONFORME

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

Société Anonyme au capital de 1 711 279 700 €
Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67913 STRASBOURG Cedex 9
RCS Strasbourg B 355 801 929

<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU PROCES-VERBAL</p> <p style="text-align: center;">DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</p> <p style="text-align: center;">DU 10 MAI 2023</p>

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice de 913 623 423,18 euros majoré du report à nouveau de l'exercice antérieur de 317 935,04 euros, soit la somme de 913 941 358,22 euros comme suit :

- de verser un dividende de 5,34 euros à chacune des 34 225 594 actions existantes au 31 décembre 2022 ;
soit une distribution globale de 182 764 671,96 euros.

Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI ;

- de verser une somme de 2 275 020 euros à la réserve légale afin d'atteindre le plafond réglementaire de 10% du capital social ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 728 000 000 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 901 666,26 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il est rappelé que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	2019	2020	2021
Montant unitaire en €	8,90 €	3,02 €	6,72 €
Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	OUI	OUI	OUI

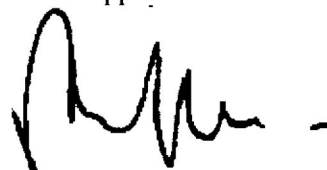
CETTE RESOLUTION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE

[...]

Certifié conforme

Le 16 mai 2023

Le secrétaire de l'assemblée
Philippe LEFEUVRE



CERTIFIE CONFORME

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

PricewaterhouseCoopers France

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
et du Centre

KPMG S.A.

Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense cedex
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
et du Centre

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels****(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

A l'assemblée générale

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL
4, RUE FRÉDÉRIC-GUILLAUME RAIFFEISEN
67000 STRASBOURG

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas

fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Risque de valorisation des participations et autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées

Au 31 décembre 2022, les participations et autres titres détenus à long terme et les parts dans les entreprises liées s'élèvent respectivement à 368 millions d'euros et 16 027 millions d'euros et sont parmi les postes dont la valeur est la plus importante au bilan de votre société.

Comme indiqué dans la note 1.5 de l'annexe aux comptes annuels, les participations et autres titres détenus à long terme et les parts dans les entreprises liées sont comptabilisés au coût historique et dépréciés lorsque leur valeur d'utilité, qui représente ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir, est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'utilité est estimée par la société sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'utilité est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la société dans son choix des éléments à considérer selon les titres concernés. Ces éléments peuvent correspondre selon les cas à des données historiques (pour certaines entités, actif net éventuellement corrigé et, pour d'autres entités, cours moyens de bourse du dernier mois), ou à des informations prévisionnelles (niveau de rentabilité et perspective d'activité).

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation et des parts dans les entreprises liées, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à apprécier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la société est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

- *Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :*
 - contrôler que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
 - contrôler, pour les évaluations reposant sur des données de marché observables, les cours de bourse retenus par votre société.
- *Pour les évaluations reposant sur des informations prévisionnelles :*
 - Prendre connaissance de la documentation justifiant les valeurs d'utilité retenues ;
 - Analyser les méthodes et les paramètres de valorisation retenus par la société ;

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de

En raison du recours au jugement dans le choix des critères et des informations prévisionnelles retenues par la société pour l'estimation de la valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des parts dans les entreprises liées constituait un point clé de notre audit.

- participation et les parts dans les entreprises liées.
- contrôler la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous :

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel par votre assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers France et du 10 mai 2022 pour le cabinet KPMG S.A..

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers France était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie

sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

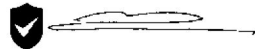
Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 avril 2023

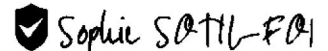
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers France

KPMG S.A.

Laurent Tavernier





Laurent Tavernier
Associé

Arnaud Bourdeille
Associé

Sophie Sotil-Forgues
Associée

ACTIF <i>(en euros)</i>	31-12-22	31-12-21	Notes
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	40 240 287 775,55	57 401 119 619,48	2.2, 2.3
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	7 203 309 134,13	7 855 049 369,82	2.8, 2.15
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	149 975 181 444,99	124 613 209 609,34	2.2, 2.3
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	2 159 774 053,77	1 967 197 795,69	2.3, 2.4
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	15 420 659 331,57	15 514 185 325,82	2.3, 2.15
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	793 407 994,04	905 096 351,18	2.8, 2.15
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A L.T	367 812 035,97	353 771 451,18	2.17
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	16 026 921 819,13	16 092 975 340,31	2.17
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0,00	0,00	
LOCATION SIMPLE	0,00	0,00	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 000 141,00	8 000 141,00	2.0, 2.21
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 107,15	53 045,88	2.0
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	0,00	0,00	
ACTIONS PROPRES	0,00	0,00	
AUTRES ACTIFS	11 519 388 870,17	4 391 130 585,92	2.24
COMPTES DE REGULARISATION	2 377 195 926,70	1 715 519 519,63	2.25
TOTAL DE L'ACTIF	246 091 988 634,17	230 817 308 155,25	

HORS - BILAN	31-12-22	31-12-21	Notes
ENGAGEMENTS DONNES			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	903 579 413,80	1 196 725 036,48	3.0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	6 649 307 196,24	5 063 348 333,32	3.1
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0,00	65 424 796,76	

PASSIF <i>(en euros)</i>	31-12-22	31-12-21	Notes
BANQUES CENTRALES, CCP	0,00	600 000 000,00	2.2, 2.3
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	111 638 883 139,21	111 804 022 948,86	2.2, 2.3
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	13 265 436 951,74	9 529 209 794,06	2.3
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	92 951 292 132,95	83 825 686 887,10	2.3
AUTRES PASSIFS	433 283 630,19	1 682 964 530,85	2.24
COMPTES DE REGULARISATION	2 707 817 471,46	803 926 819,45	2.25
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	674 980 160,00	670 690 227,22	2.27
DETTES SUBORDONNEES	10 066 340 499,84	8 528 156 397,43	2.7
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	61 552 244,43	61 552 244,43	2.20
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG			2.20
CAPITAL SOUSCRIT	1 711 279 700,00	1 688 529 500,00	2.20
PRIMES D'EMISSION	4 783 771 390,87	4 508 844 923,87	2.20
RESERVES	6 883 409 955,26	5 883 409 955,26	2.20
ECARTS DE REEVALUATION	0,00	0,00	
PROV. REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVEST.	0,00	0,00	2.20
REPORT A NOUVEAU	317 935,04	322 330,50	2.20
RESULTAT DE L'EXERCICE	913 623 423,18	1 229 991 596,22	2.20
TOTAL DU PASSIF	246 091 988 634,17	230 817 308 155,25	

HORS - BILAN	31-12-22	31-12-21	Notes
ENGAGEMENTS RECUS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	16 157 884 414,59	6 733 727 606,69	3.0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0,00	0,00	3.1
ENGAGEMENTS SUR TITRES	100 611 662,72	0,00	

COMPTE DE RESULTAT <i>(en euros)</i>	31-12-22	31-12-21	Notes
+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 295 562 208,23	2 709 000 264,83	4.1
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-4 193 955 724,27	-2 685 475 516,73	4.1
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00	
- CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00	
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00	
- CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00	
+ REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	1 251 114 850,34	1 398 024 321,13	4.2
+ COMMISSIONS (Produits)	164 806 006,84	116 455 208,00	4.3
- COMMISSIONS (Charges)	-152 354 974,52	-103 461 215,35	4.3
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	-40 313 569,89	9 333 990,04	4.4
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES PLACEMENT et ASSIMILES	-148 235 160,58	192 997 117,83	4.5
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	137 320 340,24	1 235 335,64	4.6
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-565 522,83	-100 797 740,08	4.6
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>	1 313 378 453,56	1 537 311 765,31	
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-92 921 288,34	-74 438 895,49	4.7
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	-7 393,08	-7 587,74	
<u>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</u>	1 220 449 772,14	1 462 865 282,08	
+/- COUT DU RISQUE	-5 963 381,09	6 315 590,70	4.8
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	1 214 486 391,05	1 469 180 872,78	
+/- GAINS ou PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	-305 036 612,57	-208 231 511,86	4.9
<u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>	909 449 778,48	1 260 949 360,92	
+/- RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00	4.10
- IMPOT SUR LES BENEFICES	4 173 644,70	-30 957 764,70	4.11
+/- DOTATION/REPRISE de FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES	0,00	0,00	
<u>RESULTAT NET</u>	913 623 423,18	1 229 991 596,22	

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes sociaux de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dont le règlement 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

Incidences du conflit entre l'Ukraine et la Russie et crise Covid-19

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Groupe dont notre établissement est l'une des composantes, n'est pas implanté en Ukraine et en Russie ; notre établissement n'a pas d'exposition directe dans ces deux pays ou en Biélorussie et ne détient aucun actif à la Banque centrale de Russie.

Le Groupe a mis en œuvre les mesures restrictives et les sanctions décidées par l'Union Européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques lui permettant d'assurer un suivi des flux opérés par ses clients avec la Russie et de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Le Groupe a également fait preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale reste totalement impliqué pour accompagner les entreprises, les professionnels et ses clients particuliers qui seraient en difficulté dans ce contexte, comme il l'avait déjà fait lors de la crise sanitaire liée au Covid 19. Lors de cette dernière, son soutien à l'économie s'était notamment traduit par sa mobilisation dans la distribution de prêts garantis par l'Etat (PGE) destinés à soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels. Ces financements se sont effectués sous la forme de prêts avec un différé d'amortissement d'un an et une clause actionnable par l'emprunteur pour lui permettre, à l'issue de la première année, de décider d'amortir son crédit sur une période d'un à cinq ans. Au 31 décembre 2022, les prêts garantis par l'Etat affichent un encours résiduel de [] milliards d'euros au bilan de notre établissement

1.1 Evaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux
- la valorisation des titres de participation
- les provisions pour risques et charges

1.2 Créances et risque de crédit

Le système de déclassement en encours douteux est conforme au règlement ANC n°2014-07, selon lequel les créances de toute nature sont déclassées dans les situations suivantes :

- en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures de surendettement, de redressement, de liquidation judiciaire, faillite, etc.) ;
- lorsque la créance, indépendamment de l'existence de tout impayé, présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

En effet, les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain de la clientèle sont automatisés en cohérence avec les règles prudentielles, (Règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ainsi :

- l'analyse du défaut (*i.e.* le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La dépréciation constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps, à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Les encours redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraîne le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

- de l'attestation d'irrecouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec,
- de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre,
- d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes,
- d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

1.3 Opérations sur titres

Les postes du bilan :

- "Effets publics et valeurs assimilées",
- "Obligations et autres titres à revenu fixe",
- "Actions et autres titres à revenu variable"

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application du règlement ANC 2014-07, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée, avec des prix de marché significatifs. Ils sont enregistrés coupon couru éventuel à l'achat inclus, les frais d'acquisition étant portés en charges. A la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont la catégorie de classement par défaut des titres qui ne relèvent pas d'un autre classement comptable. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel par code valeur ou par ensembles homogènes ; les titres de placement sont valorisés au cours de cotation lorsque le marché est actif, à défaut par des techniques de valorisation s'appuyant sur des transactions récentes ou des modélisations couramment utilisées par les intervenants de marché. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont classée dans ce portefeuille les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de transaction » ou de la catégorie « titres de placement » avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant des capacités de détention à terme nécessaires (notamment financières et juridiques). L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables (court terme et moyen terme) et les instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie actuariellement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements de titres entre les différentes catégories comptables obéissent aux dispositions prévues par les articles 2381-1 à 2381-5 du règlement ANC 2014-07.

Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions,
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle. En cas de prêt dit « sec » sans remise d'espèces, les titres prêtés ne figurent plus au bilan et une créance représentative de la valeur des titres prêtés est inscrite à l'actif, cette créance étant évaluée à chaque arrêté selon les règles applicables au portefeuille d'origine des titres. En cas d'emprunt dit « sec », les titres empruntés sont inscrits dans le portefeuille de transaction et une dette est constatée au passif, au prix de marché à la mise en place et lors des arrêtés ultérieurs. Dans les états de synthèse, le montant de la dette représentative de la valeur des titres empruntés au passif est diminué du montant des titres empruntés comptabilisés à l'actif.

1.4 Options

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat. Les gains et les pertes sur les opérations de gré à gré traitées en dehors des marchés organisés et assimilés sont enregistrés au compte de résultat lors du dénouement.

1.5 *Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées*

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion.

Les titres de participation et de filiales sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

Ces titres sont comptabilisés au coût historique. A la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

1.6 Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle, les durées de vie usuelles étant :

- logiciels : 1 à 10 ans
- constructions – gros œuvre structure : 20 à 80 ans
- constructions – équipements : 10 à 40 ans
- agencements et installations : 5 à 15 ans
- matériel de transport : 3 à 5 ans
- mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans
- matériel informatique : 3 à 5 ans

Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

1.7 Conversion des opérations en devises

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

1.8 Contrats d'échange (swaps)

En application du règlement ANC 2014-07, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- Portefeuille (a) vers le portefeuille (b)
- Portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d)
- Portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

Les contrats sont inscrits à leur valeur nominale au hors bilan. La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément à l'article 2525-3 du règlement ANC 2014-07, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8%. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10%.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 511-13 du Code monétaire et financier.

1.9 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2013-02 de l'ANC.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Ces contrats de type article 83 CGI assurent le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. L'engagement relatif à ce régime est entièrement couvert par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par contrat d'assurance

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62ème anniversaire.

1.10 *Fonds pour risques bancaires généraux*

Les fonds pour risques bancaires généraux sont définis comme les montants que la banque décide d'affecter à la couverture de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques particuliers inhérents aux opérations bancaires.

Les montants affectés à ces fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

1.11 *Provisions*

Les dépréciations affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

1.12 *Commissions*

Les commissions sont généralement enregistrées à leur encaissement, à l'exception de celles rémunérant un service dans le temps, ou lorsqu'elles sont relatives aux opérations financières constatées dès la clôture de l'émission ou de leur facturation.

1.13 *Impôt sur les bénéfices*

Avec effet au 1^{er} janvier 2016, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) a exercé l'option pour « l'intégration fiscale mutualiste » conformément aux dispositions de l'article 223 A, 5^{ème} alinéa du Code Général des Impôts.

Le mécanisme de l'intégration fiscale permet de payer l'impôt sur les sociétés sur un résultat global obtenu en faisant la somme algébrique des résultats positifs et négatifs des différentes entités du groupe. Le groupe d'intégration fiscale de la CFCM est constitué de :

- la CF de CM, société « tête d'intégration »,
- les caisses locales et régionales qui lui sont affiliées en vertu d'un agrément d'exercice collectif délivré par le régulateur bancaire,
- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et 25 de ses filiales qui ont exercé l'option pour y participer.

Par convention, chaque membre de l'intégration fiscale est tenu de verser à la CF de CM, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si le membre était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les membres auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

La rubrique « Impôts sur les bénéfices » comprend :

- Le montant d'impôt sur les sociétés et de la contribution additionnelle calculé comme si la société était imposée séparément,
- La contribution additionnelle de 3% sur les revenus distribués,
- Les éventuelles régularisations afférentes aux exercices antérieurs et aux rappels d'impôt,
- La charge ou le produit d'impôt afférent aux crédits d'impôt sur prêts à taux zéro et prêts assimilés.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

1.14 *Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de transparence et d'échange d'informations en matière fiscale*

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par le premier alinéa de l'article L511-45 du Code monétaire et financier.

1.15 *Consolidation*

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale faisant lui-même partie du périmètre de consolidation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

2. NOTES ANNEXES AU BILAN

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

2.0 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31.12.21	Acquisitions	Cessions	Transferts ou Remboursemt	Valeur brute au 31.12.22
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 601 573	1 588 191	160 703	(1 922 403)	23 106 658
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 572	4			1 576
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 000				8 000
TOTAUX	23 611 145	1 588 195	160 703	(1 922 403)	23 116 234

2.1 Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé

AMORTISSEMENTS

	Amortissemts au 31.12.21	Dotations	Reprises	Amortissemts au 31.12.22
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 519	7		1 526
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			
TOTAUX	1 519	7	0	1 526

DEPRECIATIONS

	Dépréciations au 31.12.21	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31.12.22
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	891 151	302 669	34 254	1 159 566
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0			0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			0
TOTAUX	891 151	302 669	34 254	1 159 566

2.2 Répartition des créances et dettes

A) Créances sur les établissements de crédits et les banques centrales

	Montant 2022		Montant 2021	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes Ordinaires	2 187 716		982 038	
Prêts, valeur reçues en pension (1)	39 625 000	143 092 380	54 100 000	119 696 243
Titres reçus en pension livrée		193 516		490 829
Valeurs non imputées		48		
Créances rattachées (1)	4 403	164 370	(751)	36 949
Créances douteuses (Dépréciations)				
Total	41 817 119	143 450 314	55 081 287	120 224 021
Prêts subordonnés		4 337 151		3 407 151
Total des créances sur les EC et BC		189 604 584		178 712 459
<i>(1) dont Banques Centrales</i>	<i>39 629 403</i>		<i>54 099 249</i>	

B) Dettes envers les établissements de crédits et les banques centrales

	Montant 2022		Montant 2021	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes Ordinaires	21 314 787		24 553 055	
Emprunts (1)	52 503	55 639 438	2 352 605	41 238 371
Valeurs données en pension (1)		32 176 200		42 966 800
Titres donnés en pension livrée		192 682		266 146
Valeurs non imputées				
Dettes rattachées (1)	12	(100 775)	4	22 125
Autres sommes dûes	2 364 036		1 004 917	
Total	23 731 338	87 907 545	27 910 581	84 493 442
Total des dettes envers les EC et BC		111 638 883		112 404 023
<i>(1) dont Banques Centrales</i>		<i>31 722 027</i>	<i>600 000</i>	<i>42 560 090</i>

2.3 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

<u>ACTIF</u>	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LES BANQUES CENTRALES						
A vue	41 812 716				4 403	41 817 119
A terme	32 203 364	24 424 339	55 757 065	35 238 327	164 370	147 787 465
CREANCES SUR LA CLIENTELE						
Créances commerciales						
Autres concours à la clientèle	156 135	104 308	374 177	1 127 043	4 948	1 766 611
Créances douteuses				8 394		8 394
Comptes ordinaires débiteurs	384 769					384 769
OBLIGATIONS & AUTRES TITRES						
dont titres de transaction	1 400 626 240	1 348 218	5 083 129	7 526 295	62 391	15 420 659 240
TOTAUX	75 957 610	25 876 865	61 214 371	43 900 059	236 112	207 185 017

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de 5 ans.

PASSIF	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LES BANQUES CENTRALES						
A vue	23 731 326				12	23 731 338
A terme	19 149 018	15 235 327	33 878 975	19 745 000	(100 775)	87 907 545
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE						
Comptes d'épargne à régime spécial						
A vue						
A terme						
Autres dettes						
A vue	11 934 346					11 934 346
A terme	1 329 815				1 276	1 331 091
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE						
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						
	13 599 680	20 844 477	1 110 949	330 000	95 933	35 981 039
Emprunts obligataires	456 407	6 567 389	31 307 883	8 544 685	288 136	47 164 500
Autres titres			750 000	9 000 000	55 753	9 805 753
DETTES SUBORDONNÉES						
			5 510 600	4 043 210	112 520	10 066 340
TOTAUX	70 200 592	42 647 193	72 358 407	42 262 900	452 860	227 921 952

2.4 Répartition des créances sur la clientèle

	Montant 2022			Montant 2021		
	Créances brutes	dt Créances douteuses	Dépréciations	Créances brutes	dt Créances douteuses	épréciations
hors créances rattachées de 4 948 milliers d'€ sur créances brutes						
Répartition par grands types de contrepartie						
. Sociétés	2 153 745	25 027	16 633	1 964 612	25 027	3 116
. Entrepreneurs individuels						
. Particuliers	36			14		
. Administrations publiques	1 045			219		
. Administrations privées						
Total	2 154 826	25 027	16 633	1 964 845	25 027	3 116
Répartition par secteurs d'activité						
. Agriculture et industries minières						
. Commerces de détails et de gros	5 606			15 614		
. Industries						
. Services aux entreprises et holding	14 394	25 027	16 633	27 911	25 027	3 116
. Services aux particuliers						
. Services financiers	1 733 506			1 574 637		
. Services immobiliers	92 653			114 810		
. Transports et communication	303 448			227 142		
. Non ventilé et autres	5 219			4 731		
Total	2 154 826	25 027	16 633	1 964 845	25 027	3 116
Répartition par secteurs géographiques						
. France	1 723 926	25 027	16 633	1 711 124	25 027	3 116
. Europe hors France	430 900			253 721		
. Autres pays						
Total	2 154 826	25 027	16 633	1 964 845	25 027	3 116

Sur l'exercice 2022, la BFCM a comptabilisé 13 517k€ de dotations aux provisions nettes de reprises.

L'encours de créances douteuses est de 25 027 k€.

Parmi les créances ci-dessus, aucune créance n'est compromise ou restructurée.

2.5 Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement**ACTIF**

	Montant 2022	Montant 2021
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	886 839	129 185
A terme	112 618 677	86 611 634
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	728 854	689 527
Comptes ordinaires débiteurs		
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	5 526 706	6 193 476
CREANCES SUBORDONNEES	5 190 073	3 995 875
TOTAL	124 951 149	97 619 697

PASSIF

	Montant 2022	Montant 2021
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	7 449 649	18 623 363
A terme	48 596 567	35 663 295
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue	403 870	316 811
A terme		
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		500 000
Emprunts obligataires	2 773 175	3 285 141
Autres dettes représentées par un titre		
DETTES SUBORDONNEES	16 588	16 516
TOTAL	59 239 849	58 405 126

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe BFCM.

2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Montant 2022		Montant 2021	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
A terme	4 046 151		3 116 151	
Indéterminée	291 000		291 000	
CREANCES SUR LA CLIENTELE				
Autres concours à la clientèle	933 950	933 950	683 950	683 950
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	190 596	132 873	190 596	132 873
TOTAL	5 461 697	1 066 823	4 281 697	816 823

2.7 Dettes subordonnées

Type d'emprunt	Montant 2022			Montant 2021		
	Devise	Encours	Echéance	Devise	Encours	Echéance
Emprunt SUB	EUR	500 000	indéterminée	EUR	500 000	indéterminée
Emprunt TSS	EUR	593 215	indéterminée	EUR	1 000 000	indéterminée
TSR 3% - XS1069549761	EUR	1 000 000	21/05/2024	EUR	1 000 000	21/05/2024
TSR 2,5% - XS1824240136	EUR	500 000	25/05/2028	EUR	500 000	25/05/2028
TSR 3% - XS1288858548	EUR	1 000 000	11/09/2025	EUR	1 000 000	11/09/2025
TSR 2,375% - XS1385945131	EUR	1 000 000	24/03/2026	EUR	1 000 000	24/03/2026
TSR 1,875% - XS1512677003	EUR	700 000	04/11/2026	EUR	700 000	04/11/2026
TSR 2,625% - XS1587911451	EUR	500 000	31/03/2027	EUR	500 000	31/03/2027
TSR 1,625% - XS1717355561	EUR	500 000	15/11/2027	EUR	500 000	15/11/2027
TSR 1,875% - FR0013425162	EUR	1 000 000	18/06/2029	EUR	1 000 000	18/06/2029
TSR 1,125% - FR0014006KD4	EUR	750 000	19/11/2031	EUR	750 000	19/11/2031
TSR 1,8% - FR0012632495	EUR	3 000	02/04/2025			
TSR 1,9% - FR0012618320	EUR	22 000	02/04/2025			
TSR 2,125% - FR0013201431	EUR	300 000	12/09/2026			
TSR 2,75% - FR0012616894	EUR	40 000	27/04/2027			
TSR 3,4% - FR0012304442	EUR	55 000	22/12/2026			
TSR 3,875% - FR001400AY79	EUR	1 250 000	16/06/2032			
TSR 4,25% - FR0011781061	EUR	120 000	27/06/2026			
TSR 3,1% - FR0012033926	EUR	11 100	06/08/2024			
TSR EURIB6+1,78 - FR0013073764	EUR	50 000	23/12/2030			
TSR 4% - FR0011828235	EUR	5 000	10/04/2024			
TSR 3,15% - FR0011927037	EUR	7 000	03/06/2024			
TSR CMS10+130 - FR0012046860	EUR	2 000	29/07/2024			
TSR 3,10% - FR0012112605	EUR	3 000	03/09/2024			
TSR 3% - FR0012187078	EUR	5 000	15/10/2024			
TSR 3% - FR0012187086	EUR	3 500	15/10/2024			
TSR 2,60% - FR0012303246	EUR	4 000	28/11/2024			
TSR 1,35% - FR0012767267	EUR	30 000	02/06/2025			
		9 953 815			8 450 000	
		112 525 Créances rattachées			78 156 Créances rattachées	

Conditions

Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs.
Les titres super subordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.

Possibilité remboursement anticipé

Pas de possibilité les 5 premières années sauf si augmentation concomitante du capital.
Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE.
Restreintes pour les titres super subordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.

2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Montant 2022			Montant 2021		
	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement
EFFETS PUBLICS ET VAL ASS.		7 203 309			7 855 049	
OBLIGATIONS ET AUT. TITRES	240	10 180 357	5 240 062	3 381	9 580 036	5 930 769

ACTIONS ET OPC

793 408

905 096

TOTAUX	240	18 177 074	5 240 062	3 381	18 340 181	5 930 769
---------------	------------	-------------------	------------------	--------------	-------------------	------------------

Il n'y a aucun encours de titre de transaction sur un marché actif au sens de l'article ANC 2321-1

2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement », la BFCM n'a opéré aucun reclassement au 31-12-2022.

2.10 Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement

NATURE DES TITRES	DECOTES/SURCOTES NETTES RESTANT A AMORTIR			
	Montant 2022		Montant 2021	
	Décote	Surcote	Décote	Surcote
TITRES DE PLACEMENT				
Marché obligataire	17 244	128 195	10 859	199 745
Marché monétaire				
TITRES D'INVESTISSEMENT				
Marché obligataire	2 722		3 169	
Marché monétaire				100

2.11 Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titres

	Montant 2022	Montant 2021
Montant des plus-values latentes sur titres de placement :	371 175	888 163
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation :	417 053	361 583
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement :	55	
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement :	17 393	12 301

2.12 Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés

	Montant 2022	Montant 2021
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		0
ACTIONS ET OPC		0

2.13 Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres

	Montant 2022		Montant 2021	
	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
A vue				
A terme	193 516		490 829	
CREANCES SUR LA CLIENTELE				
Autres concours à la clientèle				
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
A vue				
A terme		192 682		266 146
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE				
Autres dettes				
A vue				
A terme				
TOTAL	193 516	192 682	490 829	266 146

Les actifs mis en pension au 31-12-2022 correspondent à :

- des Dépôts Sécurisés pour 30 000 milliers d'euros.
- des Emprunts d'Etat pour 163 516 milliers d'euros.

2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur

	Montant 2022			Montant 2021		
	Emetteur		Créances rattachées	Emetteur		Créances rattachées
	Organismes publics	Autres		Organismes publics	Autres	
EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUT. TITRES	10 743 271	11 765 015	115 682	11 186 157	12 083 524	99 554

2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation

	Montant 2022			Montant 2021		
	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées
EFFETS PUBLICS ET VAL. ASSIMILES	7 150 018	0	53 291	7 800 057	0	54 992
OBLIGATIONS ET AUT. TITRES	14 083 268	1 275 000	62 391	13 524 300	1 945 324	44 562
ACTIONS ET OPC	789 761	3 647	0	901 647	3 449	
TOTAUX	22 023 047	1 278 647	115 682	22 226 004	1 948 773	99 554

2.16 Portefeuille titres : informations sur les OPC

	Montant 2022			Montant 2021		
	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL
TITRES A REVENU VARIABLE : OPC		0	0		26	26

	Montant 2022			Montant 2021		
	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL
TITRES A REVENU VARIABLE : OPC		0	0		26	26

2.17 Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2022	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2021
PARTICIPATIONS ET ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	219 199	206 198
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	7 002 431	6 850 716
TOTAL	7 221 630	7 056 914

2.18 Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuille

Au 31-12-2022 il n'y a pas d'encours de titres sur l'activité de portefeuille.

2.19 Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé

Nom de la société	siège social	forme juridique
REMA CM FONCIERE	STRASBOURG STRASBOURG	Société en Nom Collectif Société en Nom Collectif

2.20 Ventilation du poste "Capitaux Propres"

	Montant 2021	Affectation du résultat	Augmentation de capital et aut.variations	Montant 2022
CAPITAL SOUSCRIT	1 688 530		22 750	1 711 280
PRIMES D'EMISSION	4 508 845		274 926	4 783 771
RESERVE LEGALE	168 853			168 853
RESERVES STATUTAIRES ET CONTRACTUELLES	5 705 062	1 000 000		6 705 062
RESERVES REGLEMENTEES	0			0
AUTRES RESERVES	9 495			9 495
REPORT A NOUVEAU	322	(4)		318
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 229 992	(1 229 992)		913 623
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		229 996		
TOTAL	13 311 099	0	297 676	14 292 402
FONDS POUR RISQUE BANCAIRE GENERAUX	61 552			61 552

Le capital est composé de 34 225 594 actions d'une valeur nominale de 50 euros

2.21 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux

	Montant 2022	Montant 2021
FRAIS D'ETABLISSEMENT		
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		
FONDS COMMERCIAUX		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 000	8 000
TOTAL	8 000	8 000

2.22 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale

Les créances éligibles sont exclusivement constituées de créances sur la clientèle. Au 31-12-2022, ces créances clientèle éligibles BFCM au refinancement d'une banque centrale se montent à 22 961 296 milliers d'euros sur un encours Groupe mobilisable de 38 709 921 milliers d'euros.

2.23 Intérêts courus à recevoir ou à payer

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
<u>ACTIF</u>		
CAISSE, BANQUES CENTRALES	4 403	
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	53 291	
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue		
A terme	164 370	
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Créances commerciales	1 886	
Autres concours à la clientèle	3 062	
Comptes ordinaires débiteurs		
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	62 391	
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		
PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE		
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
<u>PASSIF</u>		
BANQUES CENTRALES	(454 173)	
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	12	
A terme	353 398	
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue		
A terme	1 276	
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	95 933	
Emprunts obligataires	288 136	
Autres dettes représentées par un titre	55 753	
DETTES SUBORDONNEES	112 525	
TOTAL	452 860	0

2.24 Postes "Autres actifs" et "Autres passifs"

<u>AUTRES ACTIFS</u>	Montant 2022	Montant 2021
INSTRUMENTS CONDITIONNELS ACHETES	7 623	13 781
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	58 131	11 590
DEBITEURS DIVERS	11 453 635	4 365 760
CREANCES DE CARRY BACK		
AUTRES STOCKS ET ASSIMILES		
AUTRES EMPLOIS DIVERS		
TOTAL	11 519 389	4 391 131

AUTRES PASSIFS

	Montant 2022	Montant 2021
AUTRES DETTES DE TITRES		
INSTRUMENTS CONDITIONNELS VENDUS	5 452	9 857
DETTES DE TITRES DE TRANSACTION		
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>		
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	330 260	188 683
VERSEMENT RESTANT A EFFECTUER SUR TITRES NON LIBERES	13 912	0
CREDITEURS DIVERS	83 660	1 484 425
TOTAL	433 284	1 682 965

2.25 Comptes de régularisation**ACTIF**

	Montant 2022	Montant 2021
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES D'ENCAISSEMENT	459	242
COMPTES D'AJUSTEMENT	10 629	147 660
COMPTES D'ECARTS		
PERTES POTENTIELLES SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
PERTES A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	52 039	37 496
CHARGES A REPARTIR	313 196	257 533
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	81 035	4 816
PRODUITS A RECEVOIR	816 491	410 909
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	1 103 347	856 864
TOTAL	2 377 196	1 715 520

PASSIF

	Montant 2022	Montant 2021
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES INDISPONIBLES SUR OPERATIONS DE RECOUVREMENT	1 209	291
COMPTES D'AJUSTEMENT	1 300 545	36 919
COMPTES D'ECARTS		
GAINS POTENTIELS SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
GAINS A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	430 648	438 080
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	18 420	39 047
CHARGES A PAYER	355 238	80 788
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	601 757	208 802
TOTAL	2 707 817	803 927

Les articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société et aucune facture n'a connue de retard de règlement.

2.26 Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement des dettes représentées par un titre

	Montant 2022	Montant 2021
PRIME D'EMISSION DES TITRES A REVENU FIXE	233 677	189 219
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES TITRES A REVENU FIXE	442	1 060

2.27 Provisions

	Montant 2022	Dotation	Reprise	Montant 2021	Délai de retournement
POUR EVENTUALITES DIVERSES	331 500		137 000	468 500	> 3 ans
POUR ENGAGEMENT PAR SIGNATURE SUR SWAPS	63 700 841	63 700 78	0 43	0 806	< 1 an < 1 an
POUR RISQUE TITRES IMMOBILISES	142 750	79 350		63 400	> 3 ans
POUR ENGAGEMENT DE GARANTIE	0		7 483	7 483	
POUR IMPOTS ET REDRESSEMENTS	120 000			120 000	> 1 an
AUTRES PROVISIONS	16 189	5 994	306	10 501	< 1 an
TOTAL	674 980	149 122	144 832	670 690	

2.28 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone Euro**ACTIF**

	Montant 2022	Montant 2021
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	16 835 596	13 484 086
CREANCES SUR LA CLIENTELE	203 155	66 529
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	793 216	904 879
PROMOTION IMMOBILIERE		
PRETS SUBORDONNES		
PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE	145 652	162 881
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
AUTRES ACTIFS	743 189	173 010
COMPTES DE REGULARISATION	301 168	182 357
TOTAL ACTIVITE DEVISES	19 021 976	14 973 743
Pourcentage du total actif	7,73%	6,49%

PASSIF

	Montant 2022	Montant 2021
BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	10 135 184	7 422 224
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	3 212 712	944 382
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	27 912 469	28 198 420
AUTRES PASSIFS	125 117	142 202
COMPTES DE REGULARISATION	127 876	48 561
PROVISIONS	0	0
EXCEDENT DE CHARGES SUR LES PRODUITS	74 004	207 091
TOTAL ACTIVITE DEVISES	41 587 362	36 962 879
Pourcentage du total passif	16,90%	16,01%

3. NOTES ANNEXES AU HORS BILAN

3.0 Engagements de financement donnés et reçus

	Montant 2022	Montant 2021
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES		
ETABLISSEMENTS DE CREDITS	285 197	445 000
CLIENTELE	618 383	751 725
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS		
ETABLISSEMENTS DE CREDITS	16 157 884	6 733 728
<i>dt BDF</i>	16 157 884	6 733 728
CLIENTELE	0	0
TOTAL	17 061 464	7 930 453

3.1 Engagements de garantie donnés et reçus

	Montant 2022	Montant 2021
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES		
ETABLISSEMENTS DE CREDITS	6 555 876	4 959 310
CLIENTELE	93 431	104 038
ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS		
ETABLISSEMENTS DE CREDITS	0	0
CLIENTELE	0	0
TOTAL	6 649 307	5 063 348

3.2 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2022	Montant 2021
VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE D'OP. SUR MARCHES A TERME		0
PENSIONS DONNEES EN NANTISSEMENT		42 638
AUTRES VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE	47 872 581	49 501 262
<i>dt BDF</i>	47 872 581	49 501 262
<i>dt BEI</i>	0	0
TOTAL	47 872 581	49 543 900

La société CM HOME LOAN SFH est une filiale à 99,99% de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM HOME LOAN SFH sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau ou le dimensionnement des crédits hypothécaire). Au 31-décembre 2022 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

3.3 Actifs reçus en garantie

	Montant 2022	Montant 2021
VALEURS RECUES EN GARANTIE D'OPERATIONS SUR MARCHES A TERME		0
AUTRES VALEURS RECUES EN GARANTIE	3 000	3 000
<i>dt BEI</i>	3 000	3 000
TOTAL	3 000	3 000

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L313-42 du Code Monétaire et financier pour un total de 2 016 331 milliers d'euros au 31 décembre 2022. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par le Groupe Alliance Fédérale dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 14 189 129 milliers d'euros.

3.4 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2022		Montant 2021	
OPERATIONS DE CHANGE A TERME	Actif	Passif	Actif	Passif
Euros à recevoir contre devises à livrer	10 285 495	10 716 097	7 597 749	7 927 139
<i>dont SWAPS de devises</i>	6 104 692	6 542 406	7 597 749	7 927 139
Devises à recevoir contre euros à livrer	34 426 333	35 134 811	31 884 931	31 409 342
<i>dont SWAPS de devises</i>	15 129 429	15 515 356	13 742 134	13 705 325
Devises à recevoir contre devises à livrer	5 982 045	5 945 343	8 661 824	8 770 143
<i>dont SWAPS de devises</i>			0	0

3.5 Autres opérations à terme non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2022	Montant 2021
OPERATIONS EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES ET ASSIMILES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		
Opérations fermes de couverture		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
Autres opérations fermes		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		
Opérations fermes de couverture	303 753 369	225 430 111
<i>dont SWAPS de taux</i>	297 501 987	212 944 751
<i>SWAPS de taux en devises</i>	6 251 382	12 485 360
<i>Achat de FLOOR</i>	0	0
<i>Vente de FLOOR</i>		
Opérations conditionnelles de couverture	100 000	100 000
<i>dont Achat SWAP OPTION</i>		
<i>Vente SWAP OPTION</i>		
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>	100 000	100 000
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>		
Autres opérations fermes	2 682 200	1 370 000
<i>dont SWAPS de taux</i>	2 682 200	1 370 000
<i>SWAPS de taux en devises</i>		
Autres opérations conditionnelles		
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE		
Opérations conditionnelles de couverture	64 713	117 348
<i>dont Achat d'option change</i>	27 705	50 265
<i>Vente d'option change</i>	37 008	67 083
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR D'AUTRES INSTRUMENTS QUE LES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET ET DE COURS DE CHANGE		
Opérations fermes de couverture		
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>		
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
<i>dont Achat d'option</i>		
<i>Vente d'option</i>		

3.6 Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle

	Montant 2022			Montant 2021		
	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans
OPERATIONS EN DEVISES	31 897 474	17 441 818	2 456 959	31 043 651	12 925 937	4 137 036
OP. EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>						
Autres opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes	53 452 736	158 998 512	93 984 321	64 538 781	90 786 670	71 474 660
<i>dont SWAPS</i>	53 452 736	158 998 512	93 984 321	64 538 781	90 786 670	71 474 660
<i>Achat de FLOOR</i>			0			0
<i>Vente de FLOOR</i>						
Opérations conditionnelles de couverture			100 000			100 000
<i>dont Achat de SWAP OPTION</i>						
<i>Vente de SWAP OPTION</i>						
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>			100 000			100 000
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>						
Autres opérations conditionnelles						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE						
Opérations conditionnelles de couverture		64 713			117 348	
<i>dont Achat d' option change</i>		27 705			50 265	
<i>Vente d' option change</i>		37 008			67 083	
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR AUTRES INSTRUMENTS A TERME						
Opérations fermes						
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>						
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>						
Opérations conditionnelles						
<i>dont Achat d'option</i>						
<i>Vente d'option</i>						

3.7 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

Engagements donnés

	Montant 2022	Montant 2021
Engagements de financement	182 850	217 850
Engagements de garantie	5 602 253	4 990 215
Engagements sur opérations devises	8 972 930	3 233 461
Engagements sur instruments financiers à terme	43 455 032	24 948 265
Engagements sur titres		
TOTAL	58 213 065	33 389 791

Engagements reçus

	Montant 2022	Montant 2021
Engagements de financement		
Engagements de garantie	3 000	
Engagements sur opérations devises	8 977 518	1 743 165
Engagements sur instruments financiers à terme		
Engagements sur titres		
Engagements sur opérations conditionnelles	37 008	67 082
TOTAL	9 017 526	1 810 247

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe BFCM.

3.8 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2022		Montant 2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Risques de taux - comptabilité de couverture (macro-micro)				
Instruments conditionnels ou optionnels		2 684		5 344
Instruments fermes autres que swaps		219		967
Dérivés incorporés	89 838	8 052	74 213	
Swaps	8 360 342	14 059 501	2 550 937	2 593 620
Risques de taux - hors comptabilité de couverture				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Dérivés incorporés	50 715	6 328	25 792	43 626
Swaps	77 835	123 165	18 658	99 698
Risques de change				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Swaps	61 759	11 493	32 304	4 453

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n°2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché ou, à défaut, par l'application de modèles de marchés.

4. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2022	Produits 2021
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	3 872 549	2 365 182
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	10 426	4 096
PRODUITS SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	327 312	278 949
PRODUITS SUR PRETS SUBORDONNES	78 615	53 505
AUTRES PRODUITS A CARACTERE D'INTERETS	6 660	7 268
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES		
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS		
TOTAL	4 295 562	2 709 000

	Charges 2022	Charges 2021
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	2 754 908	1 664 622
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	33 419	(31 370)
CHARGES SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 045 718	767 096
CHARGES SUR EMPRUNTS SUBORDONNEES	213 456	150 377
AUTRES CHARGES A CARACTERE D'INTERETS	140 519	134 677
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES		
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS	5 936	74
TOTAL	4 193 956	2 685 476

4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	Montant 2022	Montant 2021
REVENUS DES ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE DE PLACEMENT	16 438	21 391
REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	1 234 677	1 376 633
REVENUS DES TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
TOTAL	1 251 115	1 398 024

4.3 Commissions

	Produits 2022	Produits 2021
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	16 332	7 009
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	398	437
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	39	24
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	21	16
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	147 928	108 781
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN		
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	88	188
REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS		
TOTAL	164 806	116 455

	Charges 2022	Charges 2021
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	9 999	1 208
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	8	6
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	7 655	5 745
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	954	827
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	131 641	94 098
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN		
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	2 098	1 577
DOTATIONS AUX PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS		
TOTAL	152 355	103 461

4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation

	Montant 2022	Montant 2021
TITRES DE TRANSACTION	37	(21)
CHANGE	(30 420)	21 994
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	(9 896)	(18 633)
DOTATIONS / REPRISES NETTES DE PROVISIONS	(35)	5 994
TOTAL	(40 314)	9 334

4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés

	Montant 2021	Montant 2021
FRAIS D'ACQUISITION SUR TITRES DE PLACEMENT		
PLUS OU MOINS-VALUES NETTES DE CESSIONS	(9 039)	38 742
DOTATIONS OU REPRISES NETTES DE PROVISIONS	(139 196)	154 255
TOTAL	(148 235)	192 997

En 2022, les dotations ont enregistré un montant de 60 391 milliers d'euros lié au titre BOA. Au 31-12-2021, la BFCM avait constitué une reprise de provision de 153 710 milliers d'euros sur ce même titre BOA.
Suite à promesse de cession signée fin 2022 et à la sortie prévue début 2023 de TARGOBANK Espagne (TBE), la BFCM a constitué une provision (dotation) pour risque de recapitalisation de 63 700 milliers d'euros.

4.6 Autres produits ou charges d'exploitation

	Montant 2022	Montant 2021
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	137 320	1 235
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	(566)	(100 798)
TOTAL	136 754	(99 563)

Au 31-12-2021, la BFCM disposait d'un stock de provision pour éventualité diverse de 468 500 milliers d'euros liée à son exposition sur le continent de l'Afrique. Au 31-12-2022, cette exposition a été ajustée (reprise) à la baisse de 137 000 milliers d'euros.

4.7 Charges générales d'exploitation

	Montant 2022	Montant 2021
SALAIRES ET TRAITEMENTS	8 274	8 162
CHARGES DE RETRAITES	1 086	1 073
AUTRES CHARGES SOCIALES	2 783	2 592
INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIES	1 030	1 102
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	1 562	2 221
AUTRES IMPOTS ET TAXES	12 846	6 642
SERVICES EXTERIEURS	45 011	39 187
DOTATIONS/REPRISES SUR PROVISIONS SUR CHARGES GEN. D'EXPLOITATION		397
AUTRES CHARGES DIVERSES	23 131	15 820
CHARGES REFACTUREES	(2 802)	(2 757)
TOTAL	92 921	74 439

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la CFdeCM pour le Président et le Directeur général à compter du 1er juin 2019, le conseil d'administration de la BFCM du 20 février 2019, a décidé que les mandats de Président du conseil d'administration et de Directeur Général ne seraient plus rémunérés à compter du 1er juin 2019.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes versées aux dirigeants de la BFCM par le Groupe s'est élevé à 9 619 060,50 € en 2022 contre 8 475 385,45 € en 2021. Aucun jeton de présence n'a été alloué.

Conformément au règlement de l'ANC 2016-07, les honoraires Commissaires aux Comptes figurant au compte résultat de l'exercice sont détaillés ci-dessous :

En milliers d'euros HT	PWC France	Ernst&Young	KPMG	Autres
Certification des comptes	386	225	246	
Services autres que la certification des comptes (1)	342	262	846	256

(1) Les prestations fournies couvrent les SACC fournis à la demande de l'entité, correspondant aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché et aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.

4.8 Coût du risque

	Montant 2022	Montant 2021
DOTATIONS AUX PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	(14 124)	(748)
REPRISES DE PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	8 090	29 918
GAINS/PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES COUVERTES PAR PROVISIONS	91	(22 748)
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES NON COUVERTES PAR PROVISIONS	(20)	(106)
TOTAL	(5 963)	6 316

4.9 Gains/Pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2022	Montant 2021
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	42 728	(320 926)
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS SUR ACTIFS IMMOBILISES	(268 415)	112 695
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS SUR RISQUES ET CHARGES	(79 350)	
TOTAL	(305 037)	(208 231)

En 2022, les titres de la filiale Espagnole Targobank SA ont été provisionnée à 100%, soit une dotation supplémentaire de 213 298 milliers d'euros. Suite à la cession début 2022, la provision de FLOA (30 millions d'euros) a été reprise.
Par ailleurs, la filiale Allemande TARGOBANK a fait l'objet d'un provisionnement (dotation) complémentaire de 31 200 milliers d'euros. Quant au Groupe de Presse dont la BFCM est actionnaire majoritaire, la provision sur titres a été augmentée de 58 100 milliers d'euros. Enfin la BFCM a constitué une provision pour risques et charges sur la cession de FLOA de 18 050 milliers d'euros ainsi qu'une provision de 61 300 milliers d'euros corrélativement au risque de recapitalisation des Sociétés de Presse détenues par SIM.

4.10 Résultat exceptionnel

	Montant 2022	Montant 2021
RESULTATS DE SOCIETES DE PERSONNES	0	0
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS SUR SOCIETES DE PERSONNES	0	0
TOTAL	0	0

4.11 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Montant 2022	Montant 2021
(A) IMPOT DU AFFERENT AU RESULTAT ORDINAIRE	4	(24 101)
(B) IMPOT DU AFFERENT AUX ELEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0
(C) IMPOT DU AFFERENT AUX EXERCICES ANTERIEURS	4 170	74
(A+B+C) IMPOT SUR LES BENEFICES DU AU TITRE DE L'EXERCICE	4 174	(24 027)
DOTATIONS AUX PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES	0	(6 931)
REPRISES DE PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES	0	0
IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE	4 174	(30 958)

4.12 Autres informations : Effectifs

	2022	2021
EFFECTIFS MOYENS (ETP)		
TECHNICIENS DE BANQUE	19	17
CADRES	62	55
TOTAL	81	72

CERTIFIE CONFORME

BANQUE FÉDÉRATIVE
Crédit Mutuel

DELEGATION DE POUVOIR

Je soussigné, Philippe LEFEUVRE, Secrétaire Général de la société :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Agissant au nom de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, société anonyme au capital de 1 711 279 700 €, ayant son siège social 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen à 67000 Strasbourg, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 355 801 929,

En vertu d'une délégation de pouvoirs qui m'a été consentie le 26 avril 2022 par M. Daniel BAAL, lui-même agissant en sa qualité de directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, et dans le cadre de mes fonctions,

Donne pouvoir, avec faculté d'agir séparément, à :

LAFOND Aurore et RASOLOHERY Miora
Secrétariat Général (SGG) de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

En charge de la gestion de la vie juridique et sociale de la **Banque Fédérative du Crédit Mutuel**,
susvisée,

et

Lextenso
Annonces & Formalités

La société « LEXTENSO »
La Grande Arche – Paroi nord - 1, Parvis de la Défense
92044 Paris La Défense
RCS Nanterre 552 119 455

De, sous toutes les formes, y compris sous forme dématérialisée :

- faire pour moi et en mon nom toute formalité d'inscription modificative ou complémentaire ou d'immatriculation secondaire auprès de tout centre de formalités des entreprises ou du greffe du registre du commerce de tout tribunal compétent, au nom et pour le compte de la société,
- à cet effet, déposer et certifier tous documents, signer toutes pièces et tous bordereaux et, généralement, faire le nécessaire.

Cette autorisation est permanente et les bénéficiaires pourront certifier conforme toutes copies des présentes, lesquelles copies seront délivrées où besoin sera et pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à Paris, le 21/10/2024



CERTIFIÉ CONFORME

Certifié conforme
Philippe LEFEUVRE



Comptes sociaux de la BFCM

8.1	ÉTATS FINANCIERS DE LA BFCM	674	8.2	RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS	700
8.1.1	Comptes annuels	674	8.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	704
8.1.2	Notes annexes aux comptes annuels	677	8.4	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLMENTÉES	707

8.1 ÉTATS FINANCIERS DE LA BFCM

8.1.1 Comptes annuels

Actif

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, banques centrales, CCP			57 401 119 619,48
Effets publics et valeurs assimilées	2.8, 2.15		7 855 049 369,82
Créances sur les établissements de crédit	2.2, 2.3		124 613 209 609,34
Opérations avec la clientèle	2.3, 2.4		1 967 197 795,69
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.3, 2.15		15 514 185 325,82
Actions et autres titres à revenu variable	2.8, 2.15		905 096 351,18
Participations et autres titres détenus à long terme	2.17		353 771 451,18
Parts dans les entreprises liées	2.17		16 092 975 340,31
Crédit-bail et location avec option d'achat			0,00
Location simple			0,00
Immobilisations incorporelles	2.0, 2.21		8 000 141,00
Immobilisations corporelles	2.0		53 045,88
Capital souscrit non versé			0,00
Actions propres			0,00
Autres actifs	2.24		4 391 130 585,92
Comptes de régularisation	2.25		1 715 519 519,63

Hors-bilan

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement	3.0		1 196 725 036,48
Engagements de garantie	3.1		5 063 348 333,32
Engagements sur titres			65 424 796,76

Passif

(en euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales, CCP			600 000 000,00
Dettes envers les établissements de crédit	2.2, 2.3		111 804 022 948,86
Comptes créditeurs de la clientèle	2.3		9 529 209 794,06
Dettes représentées par un titre	2.3		83 825 686 887,10
Autres passifs	2.24		1 682 964 530,85
Comptes de régularisation	2.25		803 926 819,45
Provisions pour risques et charges	2.27		670 690 227,22
Dettes subordonnées	2.7		8 528 156 397,43
Fonds pour risques bancaires généraux	2.20		61 552 244,43
Capitaux propres hors FRBG	2.20		-
<i>Capital souscrit</i>	2.20		1 688 529 500,00
<i>Primes d'émission</i>	2.20		4 508 844 923,87
<i>Réserves</i>	2.20		5 883 409 955,26
<i>Écarts de réévaluation</i>			0,00
<i>Prov. réglementées et subventions d'investissement</i>	2.20		0,00
<i>Report à nouveau</i>	2.20		322 330,50
<i>Résultat de l'exercice</i>	2.20		1 229 991 596,22

Hors-bilan

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	3.0		6 733 727 606,69
Engagements de garantie	3.1		0,00
Engagements sur titres			0,00



Compte de résultat

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
+ Intérêts et produits assimilés	4.1		2 709 000 264,83
- Intérêts et charges assimilées	4.1		-2 685 475 516,73
+ Produits sur opérations de crédit-bail & de LOA			0,00
- Charges sur opérations de crédit-bail & de LOA			0,00
+ Produits sur opérations de location simple			0,00
- Charges sur opérations de location simple			0,00
+ Revenus des titres à revenu variable	4.2		1 398 024 321,13
+ Commissions (produits)	4.3		116 455 208,00
- Commissions (charges)	4.3		-103 461 215,35
+/- Gains sur op. des portefeuilles de négociation	4.4		9 333 990,04
+/- Gains sur op. des portefeuilles placement et assimilés	4.5		192 997 117,83
+ Autres produits d'exploitation	4.6		1 235 335,64
- Autres charges d'exploitation	4.6		-100 797 740,08
Produit net bancaire			1 537 311 765,31
- Charges générales d'exploitation	4.7		-74 438 895,49
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles			-7 587,74
Résultat brut d'exploitation			1 462 865 282,08
+/- Coût du risque	4.8		6 315 590,70
Résultat d'exploitation			1 469 180 872,78
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	4.9		-208 231 511,86
Résultat courant avant impôts			1 260 949 360,92
+/- Résultat exceptionnel	4.10		0,00
- Impôt sur les bénéfices	4.11		-30 957 764,70
+/- Dotation/reprise de FRBG et provisions réglementées			0,00

8.1.2 Notes annexes aux comptes annuels

SOMMAIRE DES NOTES

Note 1	Principes comptables et méthodes d'évaluation	677	Note 3	Notes annexes au hors-bilan	692
Note 2	Notes annexes au bilan	681	Note 4	Notes annexes au compte de résultat	696

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes sociaux de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC) dont le règlement 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation ;
- la permanence des méthodes ;
- l'indépendance des exercices.

Incidences du conflit entre l'Ukraine et la Russie et crise Covid-19

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, groupe dont la BFCM est l'une des composantes, n'est pas implanté en Ukraine et en Russie ; notre établissement n'a pas d'exposition directe dans ces deux pays ou en Biélorussie et ne détient aucun actif à la Banque centrale de Russie.

Le groupe a mis en œuvre les mesures restrictives et les sanctions décidées par l'Union européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques lui permettant d'assurer un suivi des flux opérés par ses clients avec la Russie et de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Le groupe a également fait preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale reste totalement impliqué pour accompagner les entreprises, les professionnels et ses clients particuliers qui seraient en difficulté dans ce contexte, comme il l'avait déjà fait lors de la crise sanitaire liée au Covid-19. Lors de cette dernière, son soutien à l'économie s'était notamment traduit par sa mobilisation dans la distribution de prêts garantis par l'État (PGE) destinés à soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels. Ces financements se sont effectués sous la forme de prêts avec un différé amortissement d'un an et une clause actionnable par l'emprunteur pour lui permettre, à l'issue de la première année, de décider d'amortir son crédit sur une période d'un à cinq ans. Au 31 décembre 2022, il n'y a aucun encours de prêt garanti par l'Etat dans les comptes de la BFCM.

1.1 Évaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédits concerné.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

1.2 Créances et risque de crédit

Le système de déclassement en encours douteux est conforme au règlement ANC n° 2014-07, selon lequel les créances de toute nature sont déclassées dans les situations suivantes :

- en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures de surendettement, de redressement, de liquidation judiciaire, faillite, etc.) ;
- lorsque la créance, indépendamment de l'existence de tout impayé, présente d'autres risques de non-recouvrement total ou partiel.

En effet, les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain de la clientèle sont automatisés en cohérence avec les règles prudentielles, (règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ainsi :

- l'analyse du défaut (*i.e.* le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;



- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La dépréciation constituée couvre la perte provisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes provisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux provisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps, à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Les encours redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraîne le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

- de l'attestation d'irrécouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec ;
- de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre ;
- d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes ;
- d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

1.3 Opérations sur titres

Les postes du bilan :

- « Effets publics et valeurs assimilées » ;
- « Obligations et autres titres à revenu fixe » ;
- « Actions et autres titres à revenu variable ».

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application du règlement ANC 2014-07, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée, avec des prix de marché significatifs. Ils sont enregistrés coupon couru éventuel à l'achat inclus, les frais d'acquisition étant portés en charges. À la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont la catégorie de classement par défaut des titres qui ne relèvent pas d'un autre classement comptable. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné. À la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel par code valeur ou par ensembles homogènes ; les titres de placement sont valorisés au cours de cotation lorsque le marché est actif, à défaut par des techniques de valorisation s'appuyant sur des transactions récentes ou des modélisations couramment utilisées par les intervenants de marché. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont classée dans ce portefeuille les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de transaction » ou de la catégorie « titres de placement » avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant des capacités de détention à terme nécessaires (notamment financières et juridiques). L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables (court terme et moyen terme) et les instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie actuariellement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements de titres entre les différentes catégories comptables obéissent aux dispositions prévues par les articles 2381-1 à 2381-5 du règlement ANC 2014-07.

Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions ;
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle. En cas de prêt dit « sec » sans remise d'espèces, les titres prêtés ne figurent plus au bilan et une créance représentative de la valeur des titres prêtés est inscrite à l'actif, cette créance étant évaluée à chaque arrêté selon les règles applicables au portefeuille d'origine des titres. En cas d'emprunt dit « sec », les titres empruntés sont inscrits dans le portefeuille de transaction et une dette est constatée au passif, au prix de marché à la mise en place et lors des arrêts ultérieurs. Dans les états de synthèse, le montant de la dette représentative de la valeur des titres empruntés au passif est diminué du montant des titres empruntés comptabilisés à l'actif.

1.4 Options

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat. Les gains et les pertes sur les opérations de gré à gré traitées en dehors des marchés organisés et assimilés sont enregistrés au compte de résultat lors du dénouement.

1.5 Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion.

Les titres de participation et de filiales sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

Ces titres sont comptabilisés au coût historique. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une

dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

1.6 Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle, les durées de vie usuelles étant :

- logiciels : 1 à 10 ans ;
- constructions – gros œuvre structure : 20 à 80 ans ;
- constructions – équipements : 10 à 40 ans ;
- agencements et installations : 5 à 15 ans ;
- matériel de transport : 3 à 5 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans ;
- matériel informatique : 3 à 5 ans.

Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

1.7 Conversion des opérations en devises

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

1.8 Contrats d'échange (swaps)

En application du règlement ANC 2014-07, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).



Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- portefeuille (a) vers le portefeuille (b) ;
- portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d) ;
- portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

Les contrats sont inscrits à leur valeur nominale au hors-bilan. La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément à l'article 2525-3 du règlement ANC 2014-07, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8 %. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10 %.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 511-13 du Code monétaire et financier.

1.9 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n° 2013-02 de l'ANC.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Ces contrats de type article 83 CGI assurent le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. L'engagement relatif à ce régime est entièrement couvert par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par contrat d'assurance.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62^e anniversaire.

1.10 Fonds pour risques bancaires généraux

Les fonds pour risques bancaires généraux sont définis comme les montants que la banque décide d'affecter à la couverture de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques particuliers inhérents aux opérations bancaires.

Les montants affectés à ces fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

1.11 Provisions

Les dépréciations affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

1.12 Commissions

Les commissions sont généralement enregistrées à leur encaissement, à l'exception de celles rémunérant un service dans le temps, ou lorsqu'elles sont relatives aux opérations financières constatées dès la clôture de l'émission ou de leur facturation.

1.13 Impôt sur les bénéfices

Avec effet au 1^{er} janvier 2016, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) a exercé l'option pour « l'intégration fiscale mutualiste » conformément aux dispositions de l'article 223 A, 5^e alinéa du Code général des impôts.

Le mécanisme de l'intégration fiscale permet de payer l'impôt sur les sociétés sur un résultat global obtenu en faisant la somme algébrique des résultats positifs et négatifs des différentes entités du groupe. Le groupe d'intégration fiscale de la CFCM est constitué de :

- la CF de CM, société « tête d'intégration » ;
- les caisses locales et régionales qui lui sont affiliées en vertu d'un agrément d'exercice collectif délivré par le régulateur bancaire ;
- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et 25 de ses filiales qui ont exercé l'option pour y participer.

Par convention, chaque membre de l'intégration fiscale est tenu de verser à la CF de CM, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si le membre était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les membres auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

La rubrique « Impôts sur les bénéfices » comprend :

- le montant d'impôt sur les sociétés et de la contribution additionnelle calculé comme si la société était imposée séparément ;
- la contribution additionnelle de 3 % sur les revenus distribués ;
- les éventuelles régularisations afférentes aux exercices antérieurs et aux rappels d'impôt ;
- la charge ou le produit d'impôt afférent aux crédits d'impôt sur prêts à taux zéro et prêts assimilés.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

1.14 Implantations dans les États ou territoires non coopératifs en matière de transparence et d'échange d'informations en matière fiscale

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par le premier alinéa de l'article L.511-45 du Code monétaire et financier.

1.15 Consolidation

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale faisant lui-même partie du périmètre de consolidation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Note 2 Notes annexes au bilan

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

2.0 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Transferts ou remboursement	Valeur brute au 31/12/2022
Immobilisations financières	23 601 573	1 588 191	160 703	-1 922 403	
Immobilisations corporelles	1 572	4	-	-	
Immobilisations incorporelles	8 000	-	-	-	

2.1 Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé

AMORTISSEMENTS

	Amortissements au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2022
Immobilisations financières	0	-	-	
Immobilisations corporelles	1 519	7	-	
Immobilisations incorporelles	0	-	-	

DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciations au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31/12/2022
Immobilisations financières	891 151	302 669	34 254	
Immobilisations corporelles	0	-	-	
Immobilisations incorporelles	0	-	-	



2.2 Répartition des créances et dettes

A) CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET LES BANQUES CENTRALES

	Montant 2022		Montant 2021	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes Ordinaires			982 038	-
Prêts, valeur reçues en pension ⁽¹⁾			54 100 000	119 696 243
Titres reçus en pension livrée			-	490 829
Valeurs non imputées			-	-
Créances rattachées ⁽¹⁾			-751	36 949
Créances douteuses [Dépréciations]			-	-
Prêts subordonnés			-	3 407 151
<i>[1] dont Banques Centrales</i>			54 099 249	-

B) DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET LES BANQUES CENTRALES

	Montant 2022		Montant 2021	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes Ordinaires			24 553 055	-
Emprunts ⁽¹⁾			2 352 605	41 238 371
Valeurs données en pension ⁽¹⁾			-	42 966 800
Titres donnés en pension livrée			-	266 146
Valeurs non imputées			-	-
Dettes rattachées ⁽¹⁾			4	22 125
Autres sommes dues			1 004 917	-
<i>[1] dont Banques Centrales</i>			2 352 605	42 560 090

2.3 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

ACTIF

	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LES BANQUES CENTRALES						
À vue	41 812 716	-	-	-	4 403	
À terme	32 203 364	24 424 339	55 757 065	35 238 327	164 370	
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE						
Créances commerciales	-	-	-	-	-	
Autres concours à la clientèle	156 135	104 308	374 177	1 127 043	4 948	
Créances douteuses	-	-	-	8 394	-	
Comptes ordinaires débiteurs	384 769	-	-	-	-	
OBLIGATIONS & AUTRES TITRES À REVENU FIXE	1 400 626	1 348 218	5 083 129	7 526 295	62 391	
<i>dont titres de transaction</i>	240	-	-	-	-	
TOTAL	43 653 741	25 772 557	55 757 065	35 246 689	171 746	164 650 808

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de cinq ans.

PASSIF

	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts cours et échus	TOTAL
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LES BANQUES CENTRALES						
À vue	23 731 326	-	-	-	12	
À terme	19 149 018	15 235 327	33 878 975	19 745 000	-100 775	
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE						
Comptes d'épargne à régime spécial						
À vue	-	-	-	-	-	
À terme	-	-	-	-	-	
Autres dettes						
À vue	11 934 346	-	-	-	-	
À terme	1 329 815	-	-	-	1 276	
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						
	13 599 680	20 844 477	1 110 949	330 000	95 933	
Emprunts obligataires						
	456 407	6 567 389	31 307 883	8 544 685	288 136	
Autres titres						
	-	-	750 000	9 000 000	55 753	
DETTES SUBORDONNÉES						
	-	-	5 310 600	4 643 215	112 525	

2.4 Répartition des créances sur la clientèle

Hors créances rattachées de 4 948 milliers d'euros sur créances brutes.

	Montant 2022			Montant 2021		
	Créances brutes	dont Créances douteuses	Dépréciations	Créances brutes	dont Créances douteuses	Dépréciations
RÉPARTITION PAR GRANDS TYPES DE CONTREPARTIE						
Sociétés			34 282	1 964 612	25 027	3 116
Entrepreneurs individuels			-	-	-	-
Particuliers			-	14	-	-
Administrations publiques			-	219	-	-
Administrations privées			-	-	-	-
Total			34 282	1 964 845	25 027	3 116
RÉPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ						
Agriculture et industries minières			-	-	-	-
Commerces de détails et de gros			-	15 614	-	-
Industries			-	-	-	-
Services aux entreprises et holding			30 668	27 911	25 027	3 116
Services aux particuliers			-	-	-	-
Services financiers			-	1 574 637	-	-
Services immobiliers			-	114 810	-	-
Transports et communication			-	227 142	-	-
Non ventilé et autres			-	4 731	-	-
Total			30 668	1 964 845	25 027	3 116
RÉPARTITION PAR SECTEURS GÉOGRAPHIQUES						
France			34 282	1 711 124	25 027	3 116
Europe hors France			-	253 721	-	-
Autres pays			-	-	-	-

Sur l'exercice 2022, la BFCM a comptabilisé 13 517 milliers d'euros de dotations aux provisions nettes de reprises. L'encours de créances douteuses est de 25 027 milliers d'euros.

Parmi les créances ci-dessus, aucune créance n'est compromise ou restructurée.

2.5 Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement

ACTIF

	Montant 2022	Montant 2021
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
À vue		129 185
À terme		86 611 634
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE		
Créances commerciales		-
Autres concours à la clientèle		689 527
Comptes ordinaires débiteurs		-
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE		6 193 476
CRÉANCES SUBORDONNÉES		3 995 876

PASSIF

	Montant 2022	Montant 2021
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
À vue		18 623 363
À terme		35 663 295
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE		
Comptes d'épargne à régime spécial		-
À vue		-
À terme		-
Autres dettes		-
À vue		316 811
À terme		-
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
Bons de caisse		-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		500 000
Emprunts obligataires		3 285 141
Autres dettes représentées par un titre		-
DETTES SUBORDONNÉES		16 516

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation de BFCM périmètre consolidé.

2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Montant 2022		Montant 2021	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À terme			3 116 151	-
Indéterminée			291 000	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE				
Autres concours à la clientèle			683 950	683 950
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE			190 596	132 673

2.7 Dettes subordonnées

Type d'emprunt	Montant 2022			Montant 2021		
	Devise	Encours	Échéance	Devise	Encours	Échéance
Emprunt SUB				EUR	500 000	indéterminée
Emprunt TSS				EUR	1 000 000	indéterminée
TSR 3 % - XS1069549761				EUR	1 000 000	21/05/2024
TSR 2,5 % - XS1824240136				EUR	500 000	25/05/2028
TSR 3 % - XS1288858548				EUR	1 000 000	11/09/2025
TSR 2,375 % - XS1385945131				EUR	1 000 000	24/03/2026
TSR 1,875 % - XS1512677003				EUR	700 000	04/11/2026
TSR 2,625 % - XS1587911451				EUR	500 000	31/03/2027
TSR 1,625 % - XS1717355561				EUR	500 000	15/11/2027
TSR 1,875 % - FR0013425162				EUR	1 000 000	18/06/2029
TSR 1,125 % - FR0014006KD4				EUR	750 000	19/11/2031
TSR 1,8 % - FR0012632495					-	
TSR 1,9 % - FR0012618320					-	
TSR 2,125 % - FR0013201431					-	
TSR 2,75 % - FR0012616894					-	
TSR 3,4 % - FR0012304442					-	
TSR 3,875 % - FR001400AY79					-	
TSR 4,25 % - FR0011781061					-	
TSR 3,1 % - FR0012033926					-	
TSR EURIB6+1,78 - FR0013073764					-	
TSR 4 % - FR0011828235					-	
TSR 3,15 % - FR0011927037					-	
TSR CMS10+130 - FR0012046860					-	
TSR 3,10 % - FR0012112605					-	
TSR 3 % - FR0012187078					-	
TSR 3 % - FR0012187086					-	
TSR 2,60 % - FR0012303246					-	
TSR 1,35 % - FR0012767267					-	
					8 450 000	
					78 156	Créances rattachées

Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs.

Les titres supersubordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.

Conditions

Pas de possibilité les cinq premières années sauf si augmentation concomitante du capital.

Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE.

Possibilité remboursement anticipé

Restreintes pour les titres supersubordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.



2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Montant 2022			Montant 2021		
	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement
Effets publics et valeurs assimilées				-	7 855 049	-
Obligations et autres titres				3 381	9 580 036	5 930 769
Actions et OPC				-	905 096	-

Il n'y a aucun encours de titre de transaction sur un marché actif au sens de l'article ANC 2321-1.

2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement », la BFCM n'a opéré aucun reclassement au 31 décembre 2022.

2.10 Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement

NATURE DES TITRES	Décotes/surcotes nettes restant à amortir			
	Montant 2022		Montant 2021	
	Décote	Surcote	Décote	Surcote
Titres de placement				
■ Marché obligataire			10 859	199 745
■ Marché monétaire			-	-
Titres d'investissement				
■ Marché obligataire			3 169	-
■ Marché monétaire			-	100

2.11 Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titres

	Montant 2022	Montant 2021
Montant des plus-values latentes sur titres de placement		888 163
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation		361 583
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement		-
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement :		12 301

2.12 Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés

	Montant 2022	Montant 2021
Effets publics et valeurs assimilées		0
Obligations et autres titres à revenu fixe		0
Actions et OPC		0

2.13 Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres

	Montant 2022		Montant 2021	
	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À vue				-
À terme			490 829	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE				
Autres concours à la clientèle				-
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À vue				-
À terme				266 146
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE				
Autres dettes				-
À vue				-
À terme				-

Les actifs mis en pension au 31 décembre 2022 correspondent à :

- des dépôts sécurisés pour 30 000 milliers d'euros ;
- des emprunts d'État pour 163 516 milliers d'euros.

2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur

	Montant 2022			Montant 2021		
	Émetteur			Émetteur		
	Organismes publics	Autres	Créances rattachées	Organismes publics	Autres	Créances rattachées
Effets publics, obligations et autres titres				11 186 157	12 083 524	99 554

2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation

	Montant 2022			Montant 2021		
	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées
Effets publics et valeurs assimilées				7 800 057	0	54 992
Obligations et autres titres				13 524 300	1 945 324	44 562
Actions et OPC				901 647	3 449	-

2.16 Portefeuille titres : informations sur les OPC

	Montant 2022			Montant 2021		
	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL
Titres à revenu variable : OPC				-	26	26

	Montant 2022			Montant 2021		
	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL
Titres à revenu variable : OPC				-	26	26

2.17 Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2022	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2021
Participations et activité de portefeuille		206 198
Parts dans les entreprises liées		6 850 716

2.18 Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuille

Au 31 décembre 2022, il n'y a pas d'encours de titres sur l'activité de portefeuille.

2.19 Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé

Nom de la société	Siège social	Forme juridique
REMA	Strasbourg	Société en nom collectif
CM Foncière	Strasbourg	Société en nom collectif

2.20 Ventilation du poste « Capitaux Propres »

	Montant 2021	Affectation du résultat	Augmentation de capital et autre variations	Montant 2022
Capital souscrit	1 688 530	-	22 750	
Primes d'émission	4 508 845	-	274 926	
Réserve légale	168 853	-	-	
Réserves statutaires et contractuelles	5 705 062	1 000 000	-	
Réserves réglementées	0	-	-	
Autres réserves	9 495	-	-	
Report à nouveau	322	-4	-	
Résultat de l'exercice	1 229 992	-1 229 992	-	
Distribution de dividendes	-	229 996	-	
Fonds pour risque bancaire généraux	61 552	-	-	

Le capital est composé de 34 225 594 actions d'une valeur nominale de 50 euros.

2.21 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux

	Montant 2022	Montant 2021
Frais d'établissement		-
Frais de constitution		-
Frais de premier établissement		-
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		-
Frais de recherche et de développement		-
Fonds commerciaux		-
Autres immobilisations incorporelles		8 000

2.22 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale

Les créances éligibles sont exclusivement constituées de créances sur la clientèle. Au 31 décembre 2022, ces créances clientèle éligibles BFCM au refinancement d'une banque centrale se montent à 22 961 296 milliers d'euros sur un encours groupe mobilisable de 38 709 921 milliers d'euros.

2.23 Intérêts courus à recevoir ou à payer

ACTIF

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
Caisse, banques centrales	4 403	-
Effets publics et valeurs assimilées	53 291	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
À vue	-	-
À terme	164 370	-
Créances sur la clientèle	-	-
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	1 886	-
Comptes ordinaires débiteurs	3 062	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	62 391	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participations et activités de portefeuille	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-

PASSIF

Banques centrales	-454 173	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
À vue	12	-
À terme	353 398	-
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
À vue	-	-
À terme	-	-
Autres dettes	-	-
À vue	-	-
À terme	1 276	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	95 933	-
Emprunts obligataires	288 136	-
Autres dettes représentées par un titre	55 753	-
Dettes subordonnées	112 525	-



2.24 Postes « Autres actifs » et « Autres passifs »**AUTRES ACTIFS**

	Montant 2022	Montant 2021
Instruments conditionnels achetés		13 781
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		11 590
Débiteurs divers		4 365 760
Créances de <i>carry back</i>		-
Autres stocks et assimilés		-
Autres emplois divers		-

AUTRES PASSIFS

	Montant 2022	Montant 2021
Autres dettes de titres		-
Instruments conditionnels vendus		9 857
Dettes de titres de transaction		-
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>		-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		188 683
Versement restant à effectuer sur titres non libérés		0
Créditeurs divers		1 484 425

2.25 Comptes de régularisation**ACTIF**

	Montant 2022	Montant 2021
Siège et succursale - Réseau		-
Comptes d'encaissement		242
Comptes d'ajustement		147 660
Comptes d'écarts		-
Pertes potentielles sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués		-
Pertes à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués		37 496
Charges à répartir		257 533
Charges constatées d'avance		4 816
Produits à recevoir		410 909
Comptes de régularisation divers		856 864

PASSIF

	Montant 2022	Montant 2021
Siège et succursale - Réseau		-
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement		291
Comptes d'ajustement		36 919
Comptes d'écarts		-
Gains potentiels sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués		-
Gains à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués		438 080
Produits constatés d'avance		39 047
Charges à payer		80 788
Comptes de régularisation divers		208 802

Les articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société et aucune facture n'a connue de retard de règlement.

2.26 Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement des dettes représentées par un titre

	Montant 2022	Montant 2021
Prime d'émission des titres à revenu fixe		189 219
Primes de remboursement des titres à revenu fixe		1 060

2.27 Provisions

	Montant 2022	Dotations	Reprise	Montant 2021	Délai de retournement
Pour éventualités diverses		-	137 000	468 500	> 3 ans
Pour engagement par signature		63 700	0	0	< 1 an
Sur <i>swaps</i>		78	43	806	< 1 an
Pour risque titres immobilisés		79 350	-	63 400	> 3 ans
Pour engagement de garantie		-	7 483	7 483	-
Pour impôts et redressements		-	-	120 000	> 1 an
Autres provisions		5 994	306	10 501	< 1 an

2.28 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone euro

ACTIF

	Montant 2022	Montant 2021
Caisse, banques centrales, CCP		-
Effets publics et valeurs assimilées		-
Créances sur les établissements de crédit		13 484 086
Créances sur la clientèle		66 529
Obligations et autres titres à revenu fixe		0
Actions et autres titres à revenu variable		904 879
Promotion immobilière		-
Prêts subordonnés		-
Participations et activités de portefeuille		162 881
Parts dans les entreprises liées		-
Immobilisations incorporelles		-
Immobilisations corporelles		-
Autres actifs		173 010
Comptes de régularisation		182 357
Pourcentage du total actif		6,49 %

PASSIF

	Montant 2022	Montant 2021
Banques centrales, CCP		-
Dettes envers les établissements de crédit		7 422 224
Comptes créditeurs de la clientèle		944 382
Dettes représentées par un titre		28 198 420
Autres passifs		142 202
Comptes de régularisation		48 561
Provisions		0
Excédent de charges sur les produits		207 091
Pourcentage du total passif		16,01 %

Note 3 Notes annexes au hors-bilan**3.0 Engagements de financement donnés et reçus**

	Montant 2022	Montant 2021
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS		
Établissements de crédits		445 000
Clientèle		751 725
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
Établissements de crédits		6 733 728
<i>dont BDF</i>		6 733 728
Clientèle		0

3.1 Engagements de garantie donnés et reçus

	Montant 2022	Montant 2021
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS		
Établissements de crédits		4 959 310
Clientèle		104 038
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS		
Établissements de crédits		0
Clientèle		0

3.2 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2022	Montant 2021
Valeurs affectées en garantie d'op. sur marches à terme		0
Pensions données en nantissement		42 638
Autres valeurs affectées en garantie		49 501 262
<i>dont BDF</i>		49 501 262
<i>dont BEI</i>		0

La société CM Home Loan SFH est une filiale à 99,99 % de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM Home Loan SFH sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau ou le dimensionnement des crédits hypothécaire). Au 31-décembre 2022 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

3.3 Actifs reçus en garantie

	Montant 2022	Montant 2021
Valeurs reçues en garantie d'opérations sur marches à terme		-
Autres valeurs reçues en garantie		3 000
<i>dont BEI</i>		3 000

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L.313-42 du Code monétaire et financier pour un total de 2 016 331 milliers d'euros au 31 décembre 2022. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 14 189 129 milliers d'euros.

3.4 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2022		Montant 2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations de change à terme				
Euros à recevoir contre devises à livrer			7 597 749	7 927 139
<i>dont swaps de devises</i>			7 597 749	7 927 139
Devises à recevoir contre euros à livrer			31 884 931	31 409 342
<i>dont swaps de devises</i>			13 742 134	13 705 325
Devises à recevoir contre devises à livrer			8 661 824	8 770 143
<i>dont swaps de devises</i>			0	0

3.5 Autres opérations à terme non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2022	Montant 2021
OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR MARCHÉS ORGANISÉS ET ASSIMILÉS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT		
Opérations fermes de couverture		-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>		-
<i>dont Achats de contrats futures</i>		-
Opérations conditionnelles de couverture		-
Autres opérations fermes		-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>		-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT		
Opérations fermes de couverture		225 430 111
<i>dont swaps de taux</i>		212 944 751
<i>Swaps de taux en devises</i>		12 485 360
<i>Achat de floor</i>		0
<i>Vente de floor</i>		-
Opérations conditionnelles de couverture		100 000
<i>dont Achat swap option</i>		-
<i>Vente swap option</i>		-
<i>dont Achat de cap/floor</i>		100 000
<i>Vente de cap/floor</i>		-
Autres opérations fermes		1 370 000
<i>dont swaps de taux</i>		1 370 000
<i>Swaps de taux en devises</i>		-
Autres opérations conditionnelles		-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE		
Opérations conditionnelles de couverture		117 348
<i>dont Achat d'option change</i>		50 265
<i>Vente d'option change</i>		67 083
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR D'AUTRES INSTRUMENTS QUE LES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE COURS DE CHANGE		
Opérations fermes de couverture		-
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>		-
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>		-
Opérations conditionnelles de couverture		-
<i>dont Achat d'option</i>		-
<i>Vente d'option</i>		-



3.6 Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle

	Montant 2022			Montant 2021		
	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans
OPÉRATIONS EN DEVICES				31 043 651	12 925 937	4 137 036
OP. EFFECTUÉES SUR MARCHES ORGANISÉS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT						
Opérations fermes				-	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>				-	-	-
<i>dont Achats de contrats futures</i>				-	-	-
Autres opérations fermes				-	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>				-	-	-
OP. EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT						
Opérations fermes				64 538 781	90 786 670	71 474 660
<i>dont swaps</i>				64 538 781	90 786 670	71 474 660
<i>Achat de floor</i>				-	-	0
<i>Vente de floor</i>				-	-	-
Opérations conditionnelles de couverture				-	-	100 000
<i>dont Achat de swap option</i>				-	-	-
<i>Vente de swap option</i>				-	-	-
<i>dont Achat de cap/floor</i>				-	-	100 000
<i>Vente de cap/floor</i>				-	-	-
Autres opérations conditionnelles				-	-	-
OP. EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE						
Opérations conditionnelles de couverture				-	117 348	-
<i>dont Achat d'option change</i>				-	50 265	-
<i>Vente d'option change</i>				-	67 083	-
OP. EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR AUTRES INSTRUMENTS A TERME						
Opérations fermes				-	-	-
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>				-	-	-
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>				-	-	-
Opérations conditionnelles				-	-	-
<i>dont Achat d'option</i>				-	-	-
<i>Vente d'option</i>				-	-	-

3.7 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Montant 2022	Montant 2021
Engagements de financement		217 850
Engagements de garantie		4 990 215
Engagements sur opérations devises		3 233 461
Engagements sur instruments financiers à terme		24 948 265
Engagements sur titres		-

ENGAGEMENTS REÇUS

	Montant 2022	Montant 2021
Engagements de financement		-
Engagements de garantie		-
Engagements sur opérations devises		1 743 165
Engagements sur instruments financiers à terme		-
Engagements sur titres		-
Engagements sur opérations conditionnelles		67 082

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation de BFCM périmètre consolidé.

3.8 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2022		Montant 2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
RISQUES DE TAUX – COMPTABILITÉ DE COUVERTURE (MACRO-MICRO)				
Instruments conditionnels ou optionnels		7 524	-	5 344
Instruments fermes autres que <i>swaps</i>		1 270	-	967
Dérivés incorporés		6 980	74 213	-
<i>Swaps</i>	2 550 937	2 593 620	2 550 937	2 593 620
RISQUES DE TAUX – HORS COMPTABILITÉ DE COUVERTURE				
Instruments conditionnels ou optionnels		-	-	-
Instruments fermes autres que <i>swaps</i>		-	-	-
Dérivés incorporés		1 428	25 792	43 626
<i>Swaps</i>		120 145	18 658	99 698
RISQUES DE CHANGE				
Instruments conditionnels ou optionnels		-	-	-
Instruments fermes autres que <i>swaps</i>		-	-	-
<i>Swaps</i>		31 430	32 304	4 453

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n° 2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché ou, à défaut, par l'application de modèles de marchés.

Note 4 Notes annexes au compte de résultat**4.1 Produits et charges d'intérêts**

	Produits 2022	Produits 2021
Produits sur opérations avec les établissements de crédits		2 365 182
Produits sur opérations avec la clientèle		4 096
Produits sur obligations ou autres titres à revenu fixe		278 949
Produits sur prêts subordonnés		53 505
Autres produits à caractère d'intérêts		7 268
Reprises/dotations sur provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses		-
Reprises/dotations sur provisions à caractère d'intérêts		-

	Charges 2022	Charges 2021
Charges sur opérations avec les établissements de crédits		1 664 622
Charges sur opérations avec la clientèle		-31 370
Charges sur obligations ou autres titres à revenu fixe		767 096
Charges sur emprunts subordonnés		150 377
Autres charges à caractère d'intérêts		134 677
Dotations/reprises sur provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses		-
Dotations/reprises sur provisions à caractère d'intérêts		74

4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	Montant 2022	Montant 2021
Revenus des actions et autres titres à revenu variable de placement		21 391
Revenus des titres de participation et de filiales		1 376 633
Revenus des titres de l'activité de portefeuille		-

4.3 Commissions

	Produits 2022	Produits 2021
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits		7 009
Commissions sur opérations avec la clientèle		437
Commissions relatives aux opérations sur titres		24
Commissions sur opérations de change		16
Commissions sur prestations de service financiers		108 781
Commissions sur opérations de hors-bilan		-
Commissions diverses d'exploitation		188
Reprises sur provisions relatives à des commissions		-

	Charges 2022	Charges 2021
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits		1 208
Commissions sur opérations avec la clientèle		6
Commissions relatives aux opérations sur titres		5 745
Commissions sur opérations de change		827
Commissions sur prestations de service financiers		94 098
Commissions sur opérations de hors-bilan		-
Commissions diverses d'exploitation		1 577
Dotations aux provisions relatives à des commissions		-

4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation

	Montant 2022	Montant 2021
Titres de transaction		-21
Change		21 994
Instruments financiers à terme		-18 633
Dotations/reprises nettes de provisions		5 994

4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés

	Montant 2022	Montant 2021
Frais d'acquisition sur titres de placement		-
Plus ou moins-values nettes de cessions		38 742
Dotations ou reprises nettes de provisions		154 255

En 2022, les dotations ont enregistré un montant de 60 391 milliers d'euros lié au titre BOA. Au 31 décembre 2021, la BFCM avait constitué une reprise de provision de 153 710 milliers d'euros sur ce même titre BOA.

Suite à promesse de cession signée fin 2022 et à la sortie prévue début 2023 de TARGOBANK Espagne (TBE), la BFCM a constitué une provision (dotation) pour risque de recapitalisation de 63 700 milliers d'euros.



4.6 Autres produits ou charges d'exploitation

	Montant 2022	Montant 2021
Produits divers d'exploitation		1 235
Charges diverses d'exploitation		-100 798
Total		

Au 31 décembre 2021, la BFCM disposait d'un stock de provision pour éventualité diverse de 468 500 milliers d'euros liée à son exposition sur le continent de l'Afrique. Au 31 décembre 2022, cette exposition a été ajustée (reprise) à la baisse de 137 000 milliers d'euros.

4.7 Charges générales d'exploitation

	Montant 2022	Montant 2021
Salaires et traitements		8 162
Charges de retraites		1 073
Autres charges sociales		2 592
Intéressement et participation des salariés		1 102
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		2 221
Autres impôts et taxes		6 642
Services extérieurs		39 187
Dotations/reprises sur provisions sur charges générales d'exploitation		397
Autres charges diverses		15 820
Charges refacturées		-2 757
Total		

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la CFdeCM pour le président et le directeur général à compter du 1^{er} juin 2019, le conseil d'administration de la BFCM du 20 février 2019, a décidé que les mandats de président du conseil d'administration et de directeur général ne seraient plus rémunérés à compter du 1^{er} juin 2019.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes versées aux dirigeants de la BFCM par le groupe s'est élevé à 9 619 060,50 euros en 2022 contre 8 475 385,45 euros en 2021. Aucun jeton de présence n'a été alloué.

Conformément au règlement de l'ANC 2016-07, les honoraires versés aux commissaires aux comptes sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros HT)	PWC France	Ernst&Young	KPMG	Autres
Certification des comptes	386	225	246	-
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	342	262	846	256

(1) Les prestations fournies couvrent les SACC fournis à la demande de l'entité, correspondant aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché et aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.

4.8 Coût du risque

	Montant 2022	Montant 2021
Dotations aux provisions liées à des créances		-748
Reprises de provisions liées à des créances		29 918
Gains/pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions		-22 748
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions		-106
Total		

4.9 Gains/Pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2022	Montant 2021
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles		-
Gains ou pertes sur immobilisations financières		-320 926
Dotations/reprises de provisions sur actifs immobilisés		112 695
Dotations/reprises de provisions sur risques et charges		-

En 2022, les titres de la filiale Espagnole TARGOBANK SA ont été provisionnée à 100 %, soit une dotation supplémentaire de 219 298 milliers d'euros. Suite à la cession début 2022, la provision de FLOA (30 millions d'euros) a été reprise.

Par ailleurs, la filiale Allemande TARGOBANK a fait l'objet d'un provisionnement (dotation) complémentaire de 31 200 milliers d'euros.

Quant au groupe de presse dont la BFCM est actionnaire majoritaire, la provision sur titres a été augmentée de 58 100 milliers d'euros.

Enfin la BFCM a constitué une provision pour risques et charges sur la cession de FLOA de 18 050 milliers d'euros ainsi qu'une provision de 61 300 milliers d'euros corrélativement au risque de recapitalisation des Sociétés de Presse détenues par SIM.

4.10 Résultat exceptionnel

	Montant 2022	Montant 2021
Résultats de sociétés de personnes		0
Autres produits exceptionnels		0
Dotations/reprises de provisions sur sociétés de personnes		0

4.11 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Montant 2022	Montant 2021
(A) Impôt dû afférent au résultat ordinaire		-24 101
(B) Impôt dû afférent aux éléments exceptionnels		0
(C) Impôt du afférent aux exercices antérieurs		74
(A+B+C) Impôt sur les bénéfices du au titre de l'exercice		-24 027
Dotations aux provisions à caractère d'impôt sur les bénéfices		-6 931
Reprises de provisions à caractère d'impôt sur les bénéfices		0

4.12 Autres informations : Effectifs

Effectifs moyens (ETP)	2022	2021
Techniciens de banque		17
Cadres		55



8.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR COMPTABLE BRUTE EXCÈDE 1 % DE NOTRE CAPITAL À SAVOIR : 17 112 797 EUROS

	Capital au 31/12/2021	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31/12/2021	Quote-part du capital détenu au 31/12/2022 (en %)
1) FILIALES (PLUS DE 50 % DU CAPITAL EST DÉTENU PAR NOTRE SOCIÉTÉ)			
Mutuelles Investissement SA (Ex Devest 15), Strasbourg	930 000	180 809	90,00
CM Caution Habitat SA (EX DEVEST 16), Strasbourg	310 037	8 919	100,00
Crédit Mutuel – Home Loan SFH (ex CM CIC Covered Bonds), SA, Paris	220 000	2 207	100,00
SIM (Ex Ebra), SAS, Houdemont	83 767	-216 117	100,00
CM Immobilier (ex Ataraxia), SAS, Orvault	51 760	64 312	100,00
Banque Européenne du Crédit Mutuel, BECM, SAS, Strasbourg	134 049	1 362 374	96,08
Crédit Industriel et Commercial, SA, Paris	611 858	14 265 000	93,18
Cofidis Group (ex Cofidis Participations), SA, Villeueuve d'Asq	112 658	1 705 146	79,99
Factofrance SAS, Paris	507 452	608 872	100,00
TARGOBANK Espagne (ex Banco Popular Hipotecario), Madrid	219 613	-10 053	100,00
TARGOBANK Deutschland GmbH, Düsseldorf	625 526	2 859 104	100,00
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, SA, Strasbourg	1 241 035	8 897 668	50,04
Beobank, Bruxelles	313 300	401 666	51,00
Nord Europe Lease (Bail Actea Immobilier), Lille	35 091	22 366	100,00
CM-CIC AM, Strasbourg	3 872	52 556	57,45
2) PARTICIPATION (DE 10 À 50 % DU CAPITAL EST DÉTENU PAR NOTRE SOCIÉTÉ)			
CM Real Estate Lease, SA, Paris	64 399	39 434	45,94
Caisse de Refinancement de l'Habitat, SA, Paris	539 995	22 628	15,31
Banque de Tunisie, Tunis	225 000 ⁽¹⁾	786 470 ⁽¹⁾	35,33
EPI Interim Company, Bruxelles	34 375	34 375	10,59
3) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION (LE CAPITAL DETENU PAR NOTRE SOCIÉTÉ EST INFÉRIEUR À 10 %)			
Neant			

(1) Montants exprimés en milliers de Dinars Tunisiens (TND).

(2) PNB et Bénéfice net exprimés en milliers de Dinars Tunisiens (TND).

(3) Chiffre d'Affaires « Sans objet » pour la société.

(4) PNB pour les Établissements de Crédits ou Financiers.

Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2022		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31/12/2022	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31/12/2022	Chiffre d'affaires au 31/12/2021	Bénéfice net ou perte au 31/12/2021	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31/12/2022	Observations
Brute	Nette						
837 000	837 000	0	0	0 ⁽³⁾	30 713	0	
310 037	310 037	100 537	0	2 071 ⁽⁴⁾	833	0	
220 000	220 000	4 171 931	0	7 282 ⁽⁴⁾	4 558	4 400	
412 937	55 500	303 394	82 850	491 169	-15 230	0	
100 986	100 986	0	0	6 487	4 546	4 319	
465 755	465 755	5 728 136	3 078 000	342 880 ⁽⁴⁾	173 141	0	
4 146 391	4 146 391	82 653 737	2 148 808	6 000 000 ⁽⁴⁾	2 105 000	979 866	Activité Consolidée
1 553 768	1 553 768	14 046 797	0	1 326 975 ⁽⁴⁾	150 230	0	Activité Consolidée
1 460 802	1 313 402	6 203 676	400 000	134 096 ⁽⁴⁾	32 741	0	
605 549	0	1 331 162	40 000	66 518 ⁽⁴⁾	-16 873	0	
5 696 196	5 320 996	2 049 694	0	56 563	15 489	0	Activité Consolidée
1 269 111	1 269 111	652 053	0	12 258 194	884 518	200 324	Activité Consolidée
267 786	267 786	811 386	0	247 077 ⁽⁴⁾	40 962	10 445	
40 336	40 336	1 877 293	0	7 611 ⁽⁴⁾	4 420	4 515	
23 516	23 516	0	0	322 840	43 967	12 281	
47 779	47 779	4 981 655	0	40 245 ⁽⁴⁾	15 813	3 625	
92 079	92 079	0	100 817	2 239 ⁽⁴⁾	34	0	
210 802	210 802	0	0	385 983 ⁽²⁾	152 124 ⁽²⁾	6 003	Activité Consolidée
20 266	20 266	0	0	0 ⁽³⁾	-19 658	0	



B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES PARTICIPATIONS

	Capital au 31/12/2021	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31/12/2021	Quote-part du capital détenu au 31/12/2022 (en %)
1) FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE A			
a) filiales françaises (ensemble)	-	-	-
<i>dont SNC Rema, Strasbourg</i>	-	-	-
b) filiales étrangères (ensemble)	-	-	-
2) PARTICIPATION NON REPRISES AU PARAGRAPHE A			
a) participations françaises (ensemble)	-	-	-
b) participations étrangères (ensemble)	-	-	-
3) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION NON REPRIS AU PARAGRAPHE A			
a) autres titres de participations dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-
b) autres titres de participations dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-

Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2022		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31/12/2022	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31/12/2022	Chiffre d'affaires au 31/12/2021	Bénéfice net ou perte au 31/12/2021	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31/12/2022
Brute	Nette					
51 237	33 584	52 420	0	-	-	1 080
305	305	0	0	-	-	0
0	0	-	-	-	-	-
23 748	23 735	10 491	0	-	-	3 700
909	909	0	0	-	-	3 250
22 388	22 074	0	0	-	-	222
1 146	1 146	0	0	-	-	0

